



# Pas-de-Calais

## Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251013-lmc1528328-DE-1-1  
Date de télétransmission : 21/10/2025  
Date de réception préfecture : 21/10/2025  
Affichage le : 17 octobre 2025  
Publication électronique le : 21 octobre 2025

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

### DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 13 OCTOBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire :** Mme Maryse DELASSUS

**Étaient présents :** M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s) :** Mme Valérie CUVILLIER, Mme Caroline MATRAT, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN.

**Absent(s) :** M. Pierre GEORGET.

**Assistant également sans voix délibérative :** M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative :** M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

### APPEL À PROJETS "PAS-DE-CALAIS, MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE" 2025

(N°2025-407)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1115-1 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2025-70 du Conseil départemental en date du 24/03/2025 « L'ouverture au monde du Pas-de-Calais : mobilité internationale des jeunes et jumelages » ;

**Vu** la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales - Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération n°2022-11 du Conseil départemental en date du 24/01/2022 « L'ouverture

au monde dans le Pas-de-Calais : 3 dispositifs départementaux » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 29/09/2025 ;

Mesdames Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY et Florence WOZNY ainsi que messieurs Jean-Jacques COTTEL et Jean-Claude DISSAUX, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Pierre GEORGET, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer, au titre de l'appel à projets « Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale » 2025, les subventions aux porteurs de projet repris au tableau et dans les fiches en annexes à la présente délibération, pour les opérations et montants qui y sont repris, et notamment :

- à la maison d'enfants à caractère social AUDASSE, pour un montant de 15 000 € ;
- au centre socioculturel Audrey Bartier, pour un montant de 15 000 € ;
- à l'Association Liens et Actions des Jeunes (ALAJ), pour un montant de 8 400 € ;
- à l'espace socioculturel de la Lys, pour un montant de 15 000 € ;
- à la commune de Le Touquet Paris Plage pour un montant de 15 000 € ;
- au collège des Marches de l'Artois de Marquion, pour un montant de 15 000 €.

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires visés à l'article 1, les conventions correspondantes précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

### **Article 3 :**

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C05-043A05	65748//93043	Coopération et mobilité internationale	135 875,00	53 400,00
C05-043A05	657382//93043	Coopération et mobilité internationale	15 000,00	15 000,00
C05-043A05	657348//93043	Coopération et mobilité internationale	19 390,00	15 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 39 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)  
Contre : 0 voix  
Abstention : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)  
Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

**(Adopté)**

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 13 octobre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

N° dossier	Nom de la structure	Nom du projet	Territoire	Pays de destination	Budget total prévisionnel éligible du projet	Subvention proposée	Commentaire
2025-01	Centre socio culturel Audrey Bartier	Cap Maroc - Une expérience qui ouvre le champ des possibles	Boulonnais	Maroc	22 193,70 €	15 000,00 €	sélectionné
2025-03	Le Touquet Paris Plage	Voyage d'immersion à Cary et Washington pour les jeunes du conseil municipal du Touquet-Paris-Plage	Montreuilois-Ternois	Etats-Unis	69 999,84 €	15 000,00 €	sélectionné
2025-04	Collège Marches de l'Artois à Marquion	Rencontre franco-allemande de jeunes autour du thème "Entre passé, présent, et avenir"	Arrageois	Allemagne	20 000,00 €	15 000,00 €	sélectionné
2025-05	AUDASSE	Séjour éducatif, culturel et itinérant en Italie	Arrageois	Italie	26 718,00 €	15 000,00 €	sélectionné
2025-08	Association Liens et Actions des Jeunes (ALAJ)	Du quartier à l'Europe	Montreuilois-Ternois	Allemagne	12 000,00 €	8 400,00 €	sélectionné
2025-09	Espace socioculturel de la Lys	Ensemble, au-delà des frontières, éduquons aux images	Audomarois	Sénégal	30 000,00 €	15 000,00 €	sélectionné
<b>Totaux</b>		<b>180 911,54 €</b>			<b>83 400,00 €</b>		

N° dossier	Nom de la structure	Nom du projet	Territoire	Pays de destination	Budget total prévisionnel du projet	Subvention sollicitée	Commentaire
2025-02	ADEFI Mission locale	Bouger pour grandir !	Montreuilois-Ternois	Canada	24 373,00 €	15 000,00 €	inéligible : Art 7 du règlement : plus de financement d'une structure deux années consécutives
2025-06	Comité de jumelage de FARBUS	Mobilité jeunes Farbus	Arrageois	Allemagne	5 000,00 €	3 000,00 €	redirection vers l'AAP jumelages
2025-07	La Vie Active	Les petits messagers	Arrageois	Allemagne	13 000,00 €	8 000,00 €	non sélectionné après instruction

**Pôle partenariats et ingénierie**  
**Mission coopération européenne et internationale**

..... **CONVENTION**

**Objet :** projet n° «N\_dossier» dans la cadre de l'appel à projets « Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale » 2025

Entre

**Le Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 13 octobre 2025,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

**Le «Porteur\_de\_projet»**, dont le siège est situé «Adresse\_de\_la\_structure», «CP» «Ville»,

identifié au répertoire SIRET sous le n° «N\_SIRET»,

représenté par «**Titre**» «**Nom**», «Statut» du «Porteur\_de\_projet»,

ci-après désigné par « le bénéficiaire »,

d'autre part.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 24 janvier 2022 « L'ouverture au monde dans le Pas-de-Calais : 3 dispositifs départementaux » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 24 mars 2025 « L'ouverture au monde dans le Pas-de-Calais : Mobilité européenne et internationale des jeunes et Jumelages » ;

**Vu** la demande présentée par le «Porteur\_de\_projet» en date du «Date\_de\_la\_lettre\_de\_demande» ;

***Uniquement pour les associations :***

**Vu** l'attestation sur l'honneur signée le à respecter les sept principes du contrat d'engagement républicain en vertu du décret du 31 décembre 2021, pris en application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

**Vu** la délibération de la Commission Permanente « Appel à projets « Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale » 2025 » du 13 octobre 2025 ;

Il a été convenu ce qui suit,

## **Préambule :**

En accord avec la volonté du Conseil départemental de soutenir l'engagement de ses habitants, en particulier des plus jeunes, et à promouvoir ses valeurs de solidarité, sur son territoire, comme à l'international, le Département du Pas-de-Calais accompagne les actions internationales conduites par les acteurs de son territoire.

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'octroi d'une subvention par le Département au bénéficiaire pour le projet intitulé « «**Nom\_du\_projet**» » dans le cadre de l'appel à projets « Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale » 2025.

Elle fixe également les obligations du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

## **Article 2 : Obligations du bénéficiaire**

Le bénéficiaire s'engage à réaliser le projet intitulé « «**Nom\_du\_projet**» », tel que décrit lors de sa demande de soutien financier en date du «**Date\_de\_la\_lettre\_de\_demande**».

Les objectifs du projet définis par le bénéficiaire sont :  
«**Objectifs\_du\_projet**»

Conformément au descriptif du projet, la mobilité devra respecter les critères suivants :

Destination : «**Destination\_\_PAYS**» («**Destination\_\_Villes\_si\_précisé**»)

Durée de la mobilité : «**Durée\_de\_la\_mobilité\_en\_jours**»

Nombre de jeunes concernés : «**Nombre\_de\_jeunes**»

Les actions financées dans le cadre de cette convention doivent s'inscrire exclusivement dans les activités ci-dessous:  
«**Actions\_avant\_la\_mobilité**»

«**Actions\_pendant\_la\_mobilité**»

Et dans le cadre des restitutions dans le Pas-de-Calais :

«**Actions\_au\_retour\_de\_la\_mobilité**»

À défaut de remplir ces obligations, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à vérifier les conditions de sécurité dans le pays partenaire et à se mettre en contact avec les autorités consulaires françaises dans le cadre de la préparation du déplacement.

## **Article 3 : Période d'application de la convention**

Le bénéficiaire s'engage à mener son projet entre le «**Date\_de\_debut\_de\_projet**» et le «**Date\_de\_fin\_de\_projet**». **Les dépenses qu'il engagera pour mener ce projet devront être acquittées durant cette période.**

Le bénéficiaire s'engage à mener sa mobilité entre le «**Date\_de\_début\_de\_la\_mobilité\_si\_connue**» et le «**Date\_de\_fin\_de\_la\_mobilité\_si\_connue**».

Le bilan du projet devra être fourni au Département, **au plus tard le 30 novembre 2026**.

La date d'échéance de la présente convention est fixée au **10 décembre 2026**.

## **Article 4 : Montant de la subvention**

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de **«Subvention\_accordée»** € sur un coût total prévisionnel de **«Budget\_total\_initial\_du\_projet»** €.

## **Article 5 : Modalités de versement de l'acompte et du solde**

Lors de la réception de la présente convention signée par le bénéficiaire, un acompte de 60% du montant de la subvention, soit **«Acompte\_60»** € sera versé au bénéficiaire.

Le versement du solde de la subvention, en application de l'article 14 du règlement de l'appel à projets « Pas-de-Calais, Mobilité européenne et internationale » 2025 adopté par le Conseil Départemental le 24 mars 2025, est conditionné à la réception et la validation des éléments suivants :

- le formulaire bilan du projet (document fourni par le Département) avec la copie de tout élément justifiant de la réalisation de l'ensemble des activités telles que décrites dans l'article 2 de la présente convention ;
- le bilan financier du projet (document fourni par le Département) comprenant la liste détaillée des dépenses réalisées directement imputables au projet, **signé par le représentant légal de la structure et le trésorier ou le comptable public** ;
- la copie de tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnées à l'article 6.

Le montant du solde de 40%, soit **«Solde\_40» €** pourra être révisé à la baisse, s'il est constaté un écart significatif entre le budget prévisionnel repris dans cette convention et le budget réel à l'issue du projet. Dans ce cas, le versement du solde sera proratisé. Un potentiel recouvrement pourra être réclamé en cas de trop-perçu.

Le Département se réserve également la possibilité de ne pas procéder au versement du solde si toutes les conditions citées ci-dessus ne sont pas entièrement respectées.

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : «NOM1»  
Domiciliation : «DOMICILIATION»  
IBAN : «IBAN»  
CODE SWIFT : «CODE\_SWIFT»

## **Article 6 : Obligations de communication**

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec le bénéficiaire lui permette également de développer sa visibilité et la reconnaissance de son rôle de partenaire institutionnel.

Pour cela, le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations mentionnées ci-dessous.

Sur les supports de communication, il s'agira d'apposer **le logo du Conseil départemental** « 62, Pas-de-Calais Mon Département » de façon parfaitement visible et lisible (téléchargement sur <https://www.pasdecalais.fr/charter-graphique-et-logo-du-departement-du-pas-de-calais>, accessible en bas de la page d'accueil du site internet du Département) :

- documents de communication print (affiches, plaquettes, flyer, journal/gazette édités par le bénéficiaire...),
- signalétique événementielle réalisée pour une manifestation le cas échéant,
- invitations pour un évènement le cas échéant.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat :

- communiqués, dossiers de presse, interviews, articles consacrés au projet,
- réseaux sociaux et sites internet : rappel du partenariat en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**.

**L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département** (Rubrique « Tout savoir sur le Département », sous rubrique « Contreparties communication ») : <https://www.pasdecalais.fr/contreparties-communication>.

## **Article 7 : Modalités de contrôle**

Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département ou tout autre instance habilitée par lui.

Pour mener à bien le contrôle de service fait, le bénéficiaire présentera aux agents chargés du contrôle le bilan du projet, tel qu'énoncé dans l'article 5 de la présente convention.

## **Article 8 : Modification de la convention**

Toute modification au projet devra être notifiée par écrit, le plus en amont possible, auprès du Département, conformément à l'article 12.2 du règlement de l'appel à projets « Pas-de-Calais, Mobilité européenne et internationale » 2025 adopté par le Conseil Départemental le 24 mars 2025. Au besoin, la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Si la modification porte sur la nécessité d'une extension de la durée de la présente convention, une demande de prolongation exceptionnelle devra parvenir, **par écrit, au plus tard quatre mois avant la date d'échéance de la convention, soit avant le 10 août 2026. Cette prolongation ne pourra pas excéder 6 mois.** Cette demande sera soumise à délibération de la Commission Permanente.

## **Article 9 : Reversement et résiliation**

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département dans le cas où la mission confiée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions.

Les dirigeants de l'organisme sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Département décide de mettre fin à l'aide et exige le versement partiel ou total des sommes versées.

Le bénéficiaire qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au versement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

## **Article 10 : Règlement des litiges**

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Arras, le

en 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président du Conseil départemental

Pour le «Porteur\_de\_projet»,  
«Article» «Statut»

**Jean-Claude LEROY**

**«Nom»**

## INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE À L'AAP 62 MEI 2025

**Numéro de dossier :** 2025-01

**Porteur de projet :** Centre socio culturel Audrey Bartier à Wimereux

**Territoire concerné :** Boulonnais

**Nom du projet :** Cap Maroc - Une expérience qui ouvre le champ des possibles.

Début	Fin	Mobilité		Total dépenses (budget prévisionnel)	Subvention sollicitée	
		Pays	Commune		€	%
09/2025	11/2026	Maroc	Agadir Fès	22 193,70€	15 000 €	67,59%

### RÉSUMÉ DU PROJET

La structure propose une mobilité de 12 jours pour 5 jeunes au Maroc à Agadir et à Fès. Ce projet a été élaboré en partenariat avec le centre Jacques Brel d'Outreau. Le souhait de mobilité a été exprimé par les jeunes après leur participation à des chantiers citoyens. Les jeunes ont choisi la destination de la mobilité. Les actions prévues sont des travaux dans un refuge animalier et sur un chantier participatif de rénovation, le nettoyage de plage et la découverte d'une coopérative.

### OBJECTIF(S) DU PROJET

- 1) favoriser l'ouverture culturelle;
- 2) renforcer l'engagement citoyen;
- 3) stimuler la remobilisation;
- 4) valoriser les compétences sociales.

### ACTION(S) PRÉVUE(S) DANS LE PROJET

#### Avant envoi de délégation :

- 1) ateliers préparatoires relatifs aux valeurs d'interculturalité, de solidarité et de fraternité, à la découverte du Maroc (histoire, société, enjeux locaux);
- 2) ateliers thématiques de la mobilité (protection animale, environnement, patrimoine, économie solidaire);
- 3) réunions des jeunes et de leurs familles pour faire connaissance ;
- 4) ateliers de logistique (préparation au voyage);
- 5) élaboration d'une charte de vie partagée.

#### Pendant le séjour :

- 1) intervention dans un refuge : entretien, participation aux soins de base, aménagement des espaces et échanges avec les bénévoles);
- 2) rencontre avec une coopérative féminine Wild D'Argan : présentation de la coopérative et échanges avec les membres;
- 3) nettoyage de la plage de Tamraght et création d'un message de sensibilisation au développement durable;
- 4) participation à des travaux de rénovation légers sur un chantier participatif autour d'un ancien moulin à Fès.

#### Au retour de la délégation :

- 1) soirée de restitution avec témoignages des jeunes et projections des photos et des vidéos faites durant la mobilité;
- 2) création d'un podcast ou d'une capsule audio de témoignages des jeunes sur les réseaux sociaux.

### QUALITÉ(S) ET LACUNE(S) DU PROJET

+	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Objectifs pertinents</li> <li>▶ Implication des partenaires et de la population locale</li> <li>▶ Implication des jeunes dans le projet</li> <li>▶ Résultats attendus</li> <li>▶ Actions de communication et de restitution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Projet similaire à celui du centre Jacques Brel d'Outreau (AAP 2024)</li> <li>▶ Manque d'informations sur l'action 4 pendant le séjour (organisation, partenaire...)</li> <li>▶ Manque de clarté budgétaire pour les postes de dépense des lignes budgétaires frais de personnel, frais généraux de gestion et coûts d'équipement et de matériel qui constituent plus de la moitié du budget total hors mobilité</li> <li>▶ Le nombre d'heures déclaré en frais de personnel devra être justifié</li> <li>▶ Participation financière des jeunes à la place d'actions d'autofinancement</li> </ul>

**Numéro de dossier :** 2025-01

**Porteur de projet :** Centre socio culturel Audrey Bartier à Wimereux

**Territoire concerné :** Boulonnais

**Nom du projet :** Cap Maroc - Une expérience qui ouvre le champ des possibles.

**AVIS TECHNIQUE**       **favorable**  défavorable

**SUBVENTION PROPOSÉE**

Total budget prévisionnel	Subvention proposée	% subvention sur budget prévisionnel
22 193,70€	15 000 €	67,59%

## INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE À L'AAP 62 MEI 2025

**Numéro de dossier :** 2025-03

**Porteur de projet :** Commune de Le Touquet-Paris-Plage

**Territoire concerné :** Montreuillois-Ternois

**Nom du projet :** Voyage d'immersion à Cary et Washington pour les jeunes du conseil municipal du Touquet-Paris-Plage.

Début	Fin	Mobilité		Total dépenses (budget prévisionnel)	Subvention sollicitée	
		Pays	Commune		€	%
07/2026	07/2027	USA	Cary Washington	69 999,84 €	15 000 €	21,43%

### RÉSUMÉ DU PROJET

Dans le cadre du 30ème anniversaire du jumelage entre la commune du Touquet Paris-plage et la commune de Cary en Caroline du Nord (USA), le projet vise à permettre aux 25 jeunes du conseil municipal des jeunes du Touquet de faire un voyage immersif de 10 jours (dont 2 jours à Washington) et de découvrir le fonctionnement des institutions locales américaines, les festivités de la fête nationale, de s'imprégner de l'engagement citoyen.

### OBJECTIF(S) DU PROJET

- 1) découvrir les institutions américaines locales;
- 2) renforcer les liens entre la commune du Touquet et Cary dans le cadre du 30ème anniversaire du jumelage;
- 3) permettre aux jeunes de vivre l'expérience d'une mobilité internationale.

### ACTION(S) PRÉVUE(S) DANS LE PROJET

#### Avant envoi de délégation :

- 1) visioconférences avec les USA;
- 2) présentation des différentes institutions américaines.

#### Pendant le séjour :

- 1) les visites culturelles (découverte de la ville de Cary et des alentours : musée, sites historiques, visites guidées) ;
- 2) les activités sportives (sports locaux tels que le baseball et le basketball, natation, randonnées) ;
- 3) les activités récréatives (exploration des loisirs de la population locale, jeux de groupe et soirées à thèmes) ;
- 4) les rencontres avec les jeunes élus (échanges et activités avec les jeunes américains) ;
- 5) les rencontres avec les élus locaux (visites des lieux institutionnels).

#### Au retour de la délégation :

- 1) compte-rendu détaillé du séjour;
- 2) bilan de la mobilité avec les jeunes et leurs parents;
- 3) retour d'expérience auprès de l'école et du collège;
- 4) retour d'expérience auprès de la presse et de la population;
- 5) mise à jour des CV des jeunes.

### QUALITÉ(S) ET LACUNE(S) DU PROJET

+	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Actions d'autofinancement (8 000 €)</li> <li>▶ Actions de la mobilité, organisées bilatéralement</li> <li>▶ Thématique de la citoyenneté en fil rouge</li> <li>▶ Supports de valorisation et de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Durée du projet par rapport à la date de la mobilité</li> <li>▶ Pas de besoin formulé par la population de Cary</li> <li>▶ Manque de définition des résultats attendus</li> <li>▶ Manque des postes de dépense</li> </ul>

### AVIS TECHNIQUE

**favorable**  défavorable

### SUBVENTION PROPOSÉE

Total budget prévisionnel	Subvention proposée	% subvention sur budget prévisionnel
69 999,84 €	15 000 €	21,43%

## INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE À L'AAP 62 MEI 2025

**Numéro de dossier :** 2025-04

**Porteur de projet :** Collèges des Marches de l'Artois à Marquion

**Territoire concerné :** Arrageois

**Nom du projet :** Rencontre franco-allemande de jeunes autour du thème "Entre passé, présent et avenir".

Début	Fin	Mobilité		Total dépenses (budget prévisionnel)	Subvention sollicitée	
		Pays	Commune		€	%
01/2025	06/2026	Allemagne	Hambourg	20 000 €	15 000 €	75%

### RÉSUMÉ DU PROJET

Le collège souhaite emmener 30 collégiens de 4ème et de 3ème à Hambourg en Allemagne pour une durée de 4 jours en mai 2026. Ces élèves sont germanistes et/ou ont pris part à l'atelier défense et mémoire. Le projet permet à des élèves issus de territoires ruraux de faire une première expérience de mobilité et de donner l'occasion de pratiquer une langue étrangère. Les objectifs du séjour sont de continuer le travail de mémoire entamé sur la période scolaire 2024-2025, de découvrir une métropole européenne et de développer leur ouverture culturelle.

### OBJECTIF(S) DU PROJET

- 1) s'ouvrir à d'autres champs culturels, linguistiques et géographiques;
- 2) travailler au devoir de mémoire;
- 3) pratiquer les langues étrangères;
- 4) découvrir une grande métropole européenne.

### ACTION(S) PRÉVUE(S) DANS LE PROJET

#### Avant envoi de délégation :

- 1) visioconférences entre élèves français et leurs correspondants allemands;
- 2) travailler sur le programme de la mobilité;
- 3) réaliser en langue allemande le circuit de la mobilité en précisant les dimensions historiques, géographiques, culturelles et linguistiques.

#### Pendant le séjour :

- 1) le devoir de mémoire avec l'organisation d'un rallye découverte relatif aux lieux historiques et culturels d'Hambourg et à la visite guidée de camp de concentration de Neuengamme;
- 2) un travail sur la mobilité avec la visite guidée d'Hambourg (construction du parcours de visite et préparation des présentations des différents sites de la visite).

**Au retour de la délégation :** création d'une exposition bilingue franco-allemand sur la métropole d'Hambourg et le parcours d'Ernest Gaillard

### QUALITÉ(S) ET LACUNE(S) DU PROJET

+	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Projet déposé dans la continuité de la participation du collège dans le dispositif départemental « Classe Mémoire Coupole »</li> <li>▶ Partenariat fort issu d'un échange franco-allemand existant depuis 2005</li> <li>▶ Thématique du devoir de mémoire</li> <li>▶ Forte sensibilisation au projet</li> <li>▶ Actions d'autofinancement</li> <li>▶ Création d'une exposition bilingue itinérante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Implication des jeunes limitée dans l'évaluation de la mobilité</li> <li>▶ Manque de clarté sur plusieurs postes de dépenses</li> </ul>

**AVIS TECHNIQUE**       **favorable**  défavorable

### SUBVENTION PROPOSÉE

Total budget prévisionnel	Subvention proposée	% subvention sur budget prévisionnel
20 000 €	15 000 €	75%

## INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE À L'AAP 62 MEI 2025

**Numéro de dossier :** 2025-05

**Porteur de projet :** AUDASSE

**Territoire concerné :** Arrageois

**Nom du projet :** Séjour éducatif, culturel et itinérant en Italie.

Début	Fin	Mobilité		Total dépenses (budget prévisionnel)	Subvention sollicitée	
		Pays	Communes		€	%
12/2025	10/2026	Italie	Côme, Milan, Venise, Florence, Naples, Rome, Pise, Les 5 Terres	26 718 €	15 000 €	56,14%

### RÉSUMÉ DU PROJET

Le projet est conçu pour être un outil pédagogique à part entière de la MECS. Il s'agit d'organiser une mobilité d'un groupe de **12** adolescentes en Italie, pour une durée de 15 jours (juillet 2026). Le projet est un séjour en itinérance couvrant 8 villes italiennes. Le transport sera assuré par la structure (déplacement avec les véhicules de la MECS).

Il est principalement prévu la découverte des villes italiennes et leurs alentours par l'organisation de visites, de randonnées, d'ateliers et d'aller à la rencontre de la population locale. Le projet a pour objectif de renforcer l'autonomie des jeunes, leur confiance en soi, leurs compétences sociales et leur ouverture culturelle, tout en les aidant à gérer le stress et l'imprévu dans un cadre bienveillant.

Le porteur a donné pour fil rouge de cette mobilité la tenue par les adolescentes d'un carnet de voyage personnel.

### OBJECTIF(S) DU PROJET

- 1) favoriser l'autonomie;
- 2) renforcer l'estime de soi;
- 3) permettre une ouverture culturelle;
- 4) améliorer la gestion du stress et de l'imprévu;
- 5) favoriser l'insertion sociale.

### ACTION(S) PRÉVUE(S) DANS LE PROJET

#### Avant envoi de délégation :

- 1) ateliers mensuels sur 6 mois permettant de découvrir le pays et d'organiser leur mobilité par des travaux sur différentes thématiques;
- 2) rédaction d'une lettre à soi-même par chaque adolescente.

#### Pendant le séjour :

- 1) balade de repérage et consignes de sécurité à Côme;
- 2) randonnée douce au bord du lac de Côme (lien avec l'action 1);
- 3) visite du Duomo et balade thématique à Milan;
- 4) atelier souffleur de verre à Murano ;
- 5) rencontre avec la structure locale à Naples;
- 6) visite des villages et plages des 5 Terres;
- 7) création d'un carnet de voyage personnel (fil rouge de la mobilité) avec un atelier spécifique de mise en page.

#### Au retour de la délégation :

- 1) micro-film retraçant l'expérience de leur voyage itinérant;
- 2) entretiens individuels au retour de la mobilité pour identifier les compétences acquises afin de définir de nouveaux projets et/ou de mettre à jour leur CV;
- 3) temps de restitution avec projection du film, exposition et présentation orale de l'expérience de mobilité.

### QUALITÉ(S) ET LACUNE(S) DU PROJET

+	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les jeunes sont au cœur du projet</li> <li>▶ Implication des jeunes dans toutes les phases du projet</li> <li>▶ Pertinence des objectifs</li> <li>▶ Création d'un carnet de voyage personnel</li> <li>▶ Actions de restitution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aucun partenaire défini (contact en cours par le réseau de la MECS)</li> <li>▶ Manque une thématique pour lier les actions de cette mobilité entre elles</li> <li>▶ Manque des actions pour 3 villes italiennes</li> <li>▶ Clarté du budget</li> </ul>

**Numéro de dossier :** 2025-05

**Porteur de projet :** AUDASSE

**Territoire concerné :** Arrageois

**Nom du projet :** Séjour éducatif, culturel et itinérant en Italie.

**AVIS TECHNIQUE**       **favorable**  défavorable

**SUBVENTION PROPOSÉE**

Total budget prévisionnel	Subvention proposée	% subvention sur budget prévisionnel
26 718 €	15 000 €	56,14%

## INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE À L'AAP 62 MEI 2025

**Numéro de dossier :** 2025-07

**Porteur de projet :** La Vie Active

**Territoire concerné :** Artois

**Nom du projet :** Les petits messagers.

Début	Fin	Mobilité		Total dépenses (budget prévisionnel)	Subvention sollicitée	
		Pays	Commune		€	%
04/2025	06/2026	Allemagne	Stuttgart	13 000 €	8 000 €	61,54% (> 40%)

### RÉSUMÉ DU PROJET

Le projet consiste en un séjour de mobilité franco-allemande d'une semaine à Stuttgart, en Allemagne, prévu pour avril 2026. Il cible 10 jeunes de 11 à 25 ans de Bruay la Buissière, identifiés comme étant en situation de décrochage scolaire et en risque d'exclusion sociale. Les objectifs principaux sont de transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations et de développer leur éducation à la citoyenneté. Le projet vise également à éveiller l'esprit critique, favoriser l'engagement citoyen et promouvoir l'amitié franco-allemande, notamment à travers des échanges avec des jeunes allemands et la visite de lieux de mémoire. L'ambition est d'offrir à ces jeunes une prise de conscience des enjeux de l'Europe et de les aider à développer leurs compétences psychosociales en sortant de leur quartier habituel.

### OBJECTIF(S) DU PROJET

- 1) transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations
- 2) développer l'éducation à la citoyenneté
- 3) éveiller l'esprit critique et le sentiment d'appartenance à une histoire commune
- 4) favoriser l'engagement citoyen de jeunes confrontés aux inégalités
- 5) aller sur les lieux de mémoire
- 6) promouvoir l'amitié franco-allemande
- 7) prendre conscience des enjeux de l'Europe

### ACTION(S) PRÉVUE(S) DANS LE PROJET

#### **Avant envoi de délégation :**

- 1) échanges autour de la construction de l'Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale;
- 2) visioconférences mensuelles avec la structure partenaire allemande pour co-construire le planning prévisionnel du séjour;
- 3) ateliers linguistiques;
- 4) questionnaire avant départ.

**Pendant le séjour :** action "les petits messagers" non définie

#### **Au retour de la délégation :**

- 1) questionnaire de retour de mobilité
- 2) vidéo retraçant la mobilité
- 3) temps de restitution devant les familles et des partenaires
- 4) mise à jour des CV des jeunes

### QUALITÉ(S) ET LACUNE(S) DU PROJET

+	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Objectifs pertinents liés aux besoins identifiés chez les jeunes</li> <li>▶ Actions de sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tranches d'âge des jeunes trop hétérogène (11-25 ans)</li> <li>▶ Une action unique non développée dans le dossier de candidature</li> <li>▶ Manque de lien entre les objectifs et l'action</li> <li>▶ Manque d'interactions concrètes avec le partenaire de la mobilité</li> <li>▶ Manque de clarté du budget</li> <li>▶ Aucune action d'autofinancement</li> </ul>

**Numéro de dossier :** 2025-07

**Porteur de projet :** La Vie Active

**Territoire concerné :** Artois

**Nom du projet :** Les petits messagers.

**AVIS TECHNIQUE**       favorable  défavorable

**SUBVENTION PROPOSÉE**

Total budget prévisionnel	Subvention proposée	% subvention sur budget prévisionnel
13 000 €	0 €	0%

## INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE À L'AAP 62 MEI 2025

**Numéro de dossier :** 2025-08

**Porteur de projet :** Association Liens et Actions des Jeunes (ALAJ) à Étaples

**Territoire concerné :** Montreuillois-Ternois

**Nom du projet :** Du quartier à l'Europe.

Début	Fin	Mobilité		Total dépenses (budget prévisionnel)	Subvention sollicitée	
		Pays	Commune		€	%
05/2025	10/2026	Allemagne	Hückeswagen	12 000 €	8 400 €	70%

### RÉSUMÉ DU PROJET

Mobilité de **12 jeunes**, âgés de 12 à 16 ans, comprenant 6 jeunes du club de prévention d'Étaples-sur-Mer et 6 jeunes du centre social CAF, à Hückeswagen, une ville allemande jumelée avec Étaples. Ce séjour est prévu pour le mois de juillet 2026 et durera **6 jours**. Son objectif est de promouvoir l'ouverture culturelle, la vie en commun, la découverte de l'Europe et l'apprentissage interculturel à travers des ateliers, des visites et des moments de rencontre avec des jeunes allemands.

### OBJECTIF(S) DU PROJET

- 1) favoriser l'ouverture culturelle, le vivre-ensemble;
- 2) découvrir l'Europe et l'apprentissage interculturel à travers des ateliers, des visites, et des temps de rencontre avec des jeunes allemands;
- 3) développer leur autonomie et la confiance en soi ;
- 4) renforcer leurs compétences sociales et interculturelles.

### ACTION(S) PRÉVUE(S) DANS LE PROJET

#### Avant envoi de délégation :

- 1) rencontre à distance entre les jeunes français et les jeunes allemands;
- 2) séances d'initiation à la langue allemande et à l'interculturalité;
- 3) ateliers thématiques (engagement citoyen, écologie, culture, vivre-ensemble).

#### Pendant le séjour :

- 1) chantier éco-citoyen franco-allemand;
- 2) sortie en barque sur le Rhin et découverte culture;
- 3) visite de Cologne et de l'usine de chocolat;
- 4) découverte du territoire de Hückeswagen;
- 5) visite du stade du Borussia Dortmund (Signal Iduna);
- 6) journée de cohésion sportive et de loisirs.

#### Au retour de la délégation :

- 1) recueil de témoignages;
- 2) sessions de bilan collectif;
- 3) création de contenus (photos, vidéo, articles);
- 4) auto-évaluation.

### QUALITÉ(S) ET LACUNE(S) DU PROJET

+	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Implication des jeunes dans le projet</li> <li>▶ Pertinence des objectifs en lien avec les besoins identifiés</li> <li>▶ Actions d'autofinancement</li> <li>▶ Réseau du jumelage de la ville d'Étaples</li> <li>▶ Actions de sensibilisation</li> <li>▶ Résultats attendus réalisables et atteignables</li> <li>▶ Actions de communication et de restitution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Manque un fil conducteur entre les actions</li> <li>▶ Dimension interculturelle à approfondir</li> <li>▶ Rapport durée du séjour/nombre d'actions (forte concentration)</li> <li>▶ Manque de clarté du budget global et déséquilibre budgétaire</li> </ul>

**Numéro de dossier :** 2025-08

**Porteur de projet :** Association Liens et Actions des Jeunes (ALAJ) à Étaples

**Territoire concerné :** Montreuillois-Ternois

**Nom du projet :** Du quartier à l'Europe.

**AVIS TECHNIQUE**       **favorable**  défavorable

**SUBVENTION PROPOSÉE**

Total budget prévisionnel	Subvention proposée	% subvention sur budget prévisionnel
12 000 €	8 400 €	70%

## INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE À L'AAP 62 MEI 2025

**Numéro de dossier :** 2025-09

**Porteur de projet :** Espace socioculturel de la Lys à Aire-sur-la-Lys

**Territoire concerné :** Audomarois

**Nom du projet :** Ensemble, au-delà des frontières, éduquons aux images.

Début	Fin	Mobilité		Total dépenses (budget prévisionnel)	Subvention sollicitée	
		Pays	Commune		€	%
05/2025	11/2026	Sénégal	Saint-Louis	30 000 €	15 000 €	50%

### RÉSUMÉ DU PROJET

Mobilité de 6 jeunes de 13 à 17 ans au Sénégal en avril 2026 pour une durée de 16 jours. Le projet se fera en coopération, avec le Centre Culturel Le Château et/ou Polaris Asso, structures basées au Sénégal. Il rassemblera 6 jeunes français de 13-17 ans avec un éducateur et le directeur de l'espace socio-culturel de la Lys, ainsi qu'un groupe de jeunes sénégalais. Les objectifs incluent l'accès à l'information, la lutte contre la désinformation, la co-création de supports médiatiques et le développement de compétences numériques et interculturelles. Les résultats attendus sont la création d'un média citoyen, la production de contenus, et le renforcement des liens entre la France et le Sénégal.

### OBJECTIF(S) DU PROJET

- 1) favoriser l'accès à l'information et développer l'esprit critique des jeunes;
- 2) lutter contre la désinformation et les fake news;
- 3) permettre aux jeunes de co-créer des supports médiatiques et de croiser leurs regards sur les médias;
- 4) renforcer les compétences numériques et interculturelles des participants.

### ACTION(S) PRÉVUE(S) DANS LE PROJET

#### Avant envoi de délégation :

- 1) séances d'information sur le Sénégal;
- 2) accompagnement méthodologique;
- 3) temps de cohésion de groupe;
- 4) ateliers sur les médias et l'esprit critique.

#### Pendant le séjour :

- 1) sensibilisation et ateliers sur les pratiques médiatiques des jeunes;
- 2) sensibilisation et ateliers sur la lutte contre la désinformation;
- 3) sensibilisation et ateliers sur l'éducation et la réduction des inégalités;
- 4) sensibilisation et ateliers sur la valorisation des compétences numériques.

#### Au retour de la délégation :

- 1) présentation de leurs réalisations
  - 2) ateliers d'écriture pour raconter leur aventure
  - 3) diffusion sous forme d'articles ou de vidéos
  - 4) accompagnement pour valoriser les compétences acquises
  - 5) partenariat avec la presse locale
- En mai-juin 2026:
- 1) expositions et tables rondes
  - 2) présentation du projet dans les établissements scolaires
  - 3) rencontres avec les jeunes de la CAJ.

### QUALITÉ(S) ET LACUNE(S) DU PROJET

+	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Actions d'autofinancement</li> <li>▶ Thématique du projet</li> <li>▶ Compétences de la structure en lien avec la thématique du projet</li> <li>▶ Pertinence des objectifs en lien avec les besoins identifiés</li> <li>▶ Approche éducative active et engageante</li> <li>▶ Activités de restitution et communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Partenariat en cours de finalisation</li> <li>▶ Manque de clarté et de différenciation des actions (déclinaison des actions à co-construire avec le partenaire)</li> <li>▶ Manque de clarté et de pertinence du budget</li> </ul>

**Numéro de dossier :** 2025-09

**Porteur de projet :** Espace socioculturel de la Lys à Aire-sur-la-Lys

**Territoire concerné :** Audomarois

**Nom du projet :** Ensemble, au-delà des frontières, éduquons aux images.

**AVIS TECHNIQUE**     **favorable**  défavorable

**SUBVENTION PROPOSÉE**

Total budget prévisionnel	Subvention proposée	% subvention sur budget prévisionnel
30 000 €	15 000 €	50%

## **DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Pôle Partenariats et Ingénierie  
Mission Coopération Européenne et Internationale

### **RAPPORT N°36**

Territoire(s): Arrageois, Aude marais, Boulonnais, Montreuilois-Ternois

### **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

#### **REUNION DU 13 OCTOBRE 2025**

#### **APPEL À PROJETS "PAS-DE-CALAIS, MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE" 2025**

Dans la dynamique de l'adoption de la délibération portant sur l'ouverture au monde des habitants du Pas-de-Calais par le Conseil départemental le 24 janvier 2022, et dans le cadre de la délibération portant sur la révision du règlement des dispositifs de mobilité internationale des jeunes et de jumelages du Conseil départemental le 24 mars 2025, l'appel à projets « mobilité européenne et internationale » a été ouvert du 25 mars au 27 juin 2025.

Ce dispositif s'inscrit dans les priorités du mandat 2022-2027 et répond à l'ambition 14 « Développer l'ouverture du Département et des territoires vers l'Europe et l'international » du pacte des solidarités territoriales, à l'ambition 8 « Agir en citoyens du monde » du pacte des réussites citoyennes, ainsi qu'à l'ambition 6 « Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie » du pacte des solidarités humaines.

Dans le cadre de l'appel à projets 2025, 9 dossiers ont été reçus.

#### **Éligibilité :**

Sur les 9 dossiers reçus :

- 7 dossiers remplissent l'ensemble des conditions administratives et techniques préalables à l'instruction ;
- 1 dossier est redirigé vers l'appel à projets « Jumelages » 2025 en raison de la typologie dudit projet ;
- 1 dossier est déclaré inéligible au regard du règlement de l'appel à projets (Article 7 du règlement : le Département ne financera pas la même structure deux années consécutives).

Les 7 dossiers éligibles ont été instruits par la mission coopération européenne et internationale. Il est proposé la sélection de 6 dossiers : le dossier non retenu n'est pas suffisamment mature au regard des exigences qualitatives du dispositif (définition des actions trop floue, tranche d'âge des jeunes trop hétérogène (11-25 ans), budget trop imprécis...).

## Répartition territoriale des dossiers proposés à l'accompagnement du

### Département :

- Arrageois : 2 dossiers ;
- Audomarois : 1 dossier ;
- Boulonnais : 1 dossier ;
- Montreuillois-Ternois : 2 dossiers.

### Modalités budgétaires d'accompagnement des projets :

Les propositions de soutien financier, reprises dans le tableau de synthèse annexé au rapport, constituent une enveloppe d'accompagnement du Département à hauteur de 83 400 € pour cet appel à projets 2025.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer les subventions aux porteurs de projet repris en annexe, pour les opérations et montants qui y sont indiqués, et notamment :
  - o à la maison d'enfants à caractère social AUDASSE, pour un montant de 15 000 € ;
  - o au centre socioculturel Audrey Bartier, pour un montant de 15 000 € ;
  - o à l'Association Liens et Actions des Jeunes (ALAJ), pour un montant de 8 400 € ;
  - o à l'espace socioculturel de la Lys, pour un montant de 15 000 € ;
  - o à la commune de Le Touquet Paris Plage pour un montant de 15 000 € ;
  - o au collège des Marches de l'Artois de Marquion, pour un montant de 15 000 €.
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires, les conventions correspondantes précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe au présent rapport.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-043A05	65748//93043	Coopération et mobilité internationale	135 875,00	135 875,00	53 400,00	82 475,00
C05-043A05	657382//93043	Coopération et mobilité internationale	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00
C05-043A05	657348//93043	Coopération et mobilité internationale	19 390,00	19 390,00	15 000,00	4 390,00

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 29/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY